



FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT

DIST.

DDA

Ref. : 8992371

Durée :  
2 jours - 15 heures

Tarif :  
Salarié - Entreprise : 1795 € HT

Repas inclus

# MAÎTRISER LA CONVENTION CRAC

## Maîtriser le mécanisme d'indemnisation de l'assurance construction

Le règlement des sinistres dommages-ouvrage est encadré par le législateur qui a défini de façon stricte les procédures qui s'imposent dans le règlement des sinistres dommages-ouvrage. Dans le respect de ce cadre légal, les assureurs ont mis en place une Convention de Règlement Assurance Construction qui a pour objectif d'améliorer l'efficacité de l'assurance construction en réduisant les coûts de gestion des sinistres et en organisant un règlement rapide des sinistres entre assureurs.

### OBJECTIFS

Maîtriser les mécanismes de la CRAC et de son Avenant n°1  
Acquérir une méthodologie et des réflexes de gestion des recours dans le cadre de la CRAC  
Optimiser les recours à l'amiable

### EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

### POUR QUI ?

Gestionnaires sinistres des maîtres d'ouvrage  
Chargés d'indemnisation construction  
Experts d'assurance, juristes  
Toute personne amenée à participer à des opérations de construction

### PRÉREQUIS

Avoir suivi " [Analyser les mécanismes de l'assurance construction](#) " (code 92176).

### COMPÉTENCES ACQUISES

Gérer les sinistres amiables DO et responsabilité civile décennale dans le cadre de la CRAC

### PROGRAMME

Pendant  
Maîtriser la convention CRAC

#### Cerner le contexte juridique de la loi du 4 janvier 1978

##### Définir le champ d'application de la loi

- Les garanties légales dues par les constructeurs
- Le mécanisme de l'assurance construction à double détente

##### Maîtriser les étapes de la procédure légale de gestion amiable d'un sinistre dommages-ouvrage

- Une procédure amiable d'ordre public
- La phase préfinancement : expertise et délais de règlement du sinistre
- La phase recours : mécanisme de la subrogation et mise en œuvre

Exercice d'application : gestion d'un dossier sinistre dommages-ouvrage à l'amiable (phase préfinancement et phase recours)



Membre de la Fédération  
Les Acteurs de la Compétence

EFE FORMATION SAS - 18-24 rue Tiphaine - 75015 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 42 21 02 02 - e-mail : [serviceclient@efe.fr](mailto:serviceclient@efe.fr)  
Siret 412 806 960 00040



## Analyser la CRAC et son avenant n°1

### Découvrir la CRAC et son Avenant n°1

- Les Textes et les organes de la CRAC
- Les objectifs
- Les conditions d'application
- Les définitions
- Les procédures accélérées de gestion des petits sinistres (Chapitre 2 Avenant n°1)
- Les procédures relatives aux sinistres importants (Chapitre 3 Avenant n°1)

### Identifier les principales caractéristiques de la CRAC

- L'expertise unique
- L'assimilation du sous-traitant à un locateur d'ouvrage
- L'interruption simplifiée des prescriptions
- Le ticket modérateur
- Les cas de barème

### Articuler la procédure conventionnelle de gestion prévue par la CRAC avec la procédure légale

- Le nécessaire respect de la procédure légale de gestion DO
- Les avantages de la gestion dans le cadre de la CRAC

Étude de cas : comparaison entre la gestion d'un dossier hors CRAC / dans le cadre de la CRAC / dans le cadre de l'Avenant n°1

### Instruire un sinistre dans le cadre de la CRAC

#### Appliquer la procédure conventionnelle de gestion prévue par la CRAC

- L'expertise unique pour compte commun
- Les obligations de l'assureur DO
- Les obligations des assureurs RCD

#### Exercer les recours

- Les modalités de présentation du recours par l'assureur DO : calcul et délai du recours
- Le règlement du recours par les assureurs RCD
- La gestion des contestations : types de contestations et procédure de traitement

#### Détecter les difficultés de recours

- Les difficultés liées aux garanties du contrat RCD de l'entreprise responsable
- Les difficultés résultant du fait du maître de l'ouvrage
- Les difficultés résultant du fait de l'assureur DO ou de son expert

Exercice d'application : calcul des montants des recours dans différentes hypothèses

#### Le + de la formation

Un module e-learning d'1h30 sur les « *Les fondamentaux du droit des assurances, ça s'apprend !* » est disponible en amont et en aval de votre formation.

## INTERVENANTS

Isabelle VIGNOLLE ULGARIC  
Avocat Associé  
VIGNOLLE



## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Pour les sessions en distanciel, notre Direction Innovation a modélisé une matrice pédagogique adaptée pour permettre un apprentissage et un ancrage mémoriel optimisés.

Cette matrice prévoit une alternance de temps de connexion en groupe et de séquences de déconnexion pour des travaux de mise en pratique individuels.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur votre espace apprenant.

Retrouvez également des ressources complémentaires ainsi que les quiz amont/aval sur notre plateforme dédiée.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



## LIEUX ET DATES

À distance

01 et 02 déc. 2025

Paris

09 et 10 oct. 2025